

## Galléco's toujours, ça m'intéresse ;-)

Date : 1 janvier 2016

Au moins 8 mois après la survenue de l'évènement, il serait tout de même temps que l'association actualise la liste des membres de **L'équipe du galléco** qui figure sur son site internet... d'autant qu'à ma connaissance, il y a tout-de-même eu beaucoup de changements :



Accueil C'est quoi ? v Comme

L'historique	Les valeurs du projet	L'équipe du Galléco
<h3>Le conseil des collègues (Administrateurs de l'association)</h3> <h4>Membres de Droit</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Titulaires: <del>Jean Yves Praud</del>, <del>Travers Thierry</del>, <del>Pierre Yves Reboux</del>,</li><li>• Suppléés par: <del>Catherine Jacquemin</del>, <del>Franck Pichot</del>, <del>Didier Le Bougeant</del></li></ul> <h4>Citoyens:</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• <del>Cyrille Tatar</del>, <del>Emmanuel Norvez</del>, <del>Christian Hennebert</del></li></ul> <h4>Entreprises:</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• <del>Patricia Gressent</del>, <del>Jérôme Biver</del>, Natacha Tallemet</li></ul> <h4>Partenaires:</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Manon Lemeux pour Culture Bio</li><li>• Marie Renée Briand pour la Mutuelle des Pays de Vilaine</li></ul>		

### Côté fondateurs

On reproche souvent aux conseillers territoriaux de s'accrocher abusivement à leurs fonctions, mais on ne peut pas dire qu'ils se cramponnent aux instances de l'association Galléco.

On se souvient en effet que le département y est représenté par 6 élus (3 titulaires et 3 suppléants) qui, c'est le moins que l'on puisse dire, n'ont pas fait preuve d'une grande assiduité au cours de la précédente mandature.

Sur les 6 élus qui avaient été désignés en 2013 (par la commission permanente), 3 seulement font partie de la nouvelle assemblée, et **aucun d'entre eux** n'a été reconduit en 2015 (par le Président, en personne) pour participer à l'Assemblée générale et par voie de conséquence au Conseil des collègues qui est l'instance dirigeante de l'association.

### Côté citoyens

Aux termes des statuts, le collège des citoyens pourrait compter 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants), mais - manifestement faute de candidats - il ne compte plus aujourd'hui que 2 titulaires au total, contre 3 initialement : on ne s'y bouscule pas. Il est vrai qu'il y a un territoire qui bat particulièrement de l'aile...

J'ajoute qu'**aucun des 3 citoyens** élus par l'Assemblée générale en 2013 ne figure parmi les citoyens élus par l'Assemblée générale en 2015 : on ne s'y incruste pas non plus.

### Côté entreprises

Cela peut interroger, mais curieusement : le nombre des représentants des entreprises n'est pas limité. Il suffirait de faire apparaître que **2 des 3 titulaires ont été remplacés** au Conseil des collègues (ça tourne !...) et ce serait l'occasion de mentionner l'existence de leurs suppléants qui n'ont pas démerité.

### Côté partenaires

**La distinction statutaire** entre les partenaires (dont le nombre des représentants n'est curieusement pas limité non plus) et les entreprises **est \*absolument\* inopérante**, mais ça fait plus chic et artificiellement plus opulent.

### Côté collectivités

Marée basse, puisqu'**aucune collectivité n'accepte le paiement de ses services en gallécos**.

\*\*\*

Encore un mot : les statuts de l'association n'ont prévu ni Président, ni co-Présidents. Le Conseil des collègues n'a formellement rien décidé non plus à ce sujet là (de toutes façons, ce n'était pas de sa compétence). Il n'empêche que **les 4 membres du bureau se sont auto-proclamés co-Présidents**.

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

Résultat : **10 co-Présidents se sont déjà succédés en 2 ans sur 4 « postes » à géométrie volontairement et étonnamment variable.** C'est plus fun...

Pour aller beaucoup plus loin : [Ma contribution à l'évaluation du galléco](#)